

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

CCAS

34380



**Objet : Compte-rendu du Conseil d'administration du CCAS du 6 novembre 2020**

Le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le 6 Novembre 2020 à 16H30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérard BRUNEL.

**Membres du Conseil d'Administration**

**Présents** : Gérard BRUNEL - Emmanuelle BETEILLE - Corinne COBOS - Guy GINER - Nicole GRAZIOSO - Etienne HAYEM - Danielle SELENUS.

**Représenté** : DESMONS Philippe (pouvoir à Nicole GRAZIOSO)

**Absents excusés** : Luc BOUDON - Christine TAILLAND - Noélie LAMOUCHE

Secrétaire de séance : Nicole GRAZIOSO

**1. Election d'un(e) vice-président(e)**

**Considérant** qu'il revient au Conseil d'Administration de désigner un vice-président autorisé à présider en l'absence du Maire, il est procédé à l'élection à main levée de Mme Corinne COBOS seule candidate à se présenter.

POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**2. Adoption du règlement intérieur**

Le C.A. régi par le code de l'action sociale se conforme à un règlement intérieur qui permet de préciser et d'adapter le fonctionnement du CCAS.

Après avoir interrogé les membres présents sur la lecture et les remarques éventuelles du règlement annexé à la convocation, le Maire procède au vote.

POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**3. Adhésion à l'Union nationale des centres communaux d'action sociale**

Après avoir précisé les missions de cet organisme, Monsieur le Maire envisage de faire appel à leurs services pour un accompagnement et l'analyse des besoins sur la Commune. Pour cela il propose aux membres présents une adhésion moyennant un coût annuel de 73 Euros.

POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## **Informations diverses**

Monsieur le Maire informe d'une volonté de recenser les personnes vulnérables. Un formulaire d'inscription a été distribué entre autres aux personnes âgées de plus de 65 ans et/aux personnes connues en situation d'handicap ou isolées.

Ces formulaires permettront d'établir un registre nominatif confidentiel utilisable pour l'intervention ponctuelle des services sanitaires et sociaux conformément aux exigences préfectorales.

En ce qui concerne une des missions existantes au CCAS de SAINT-MARTIN-DE-LONDRES, Danielle SELENUS, coordinatrice dans le cadre de l'aide alimentaire sur la commune, évoque le fonctionnement avec l'aide des bénévoles.

Les actions du CCAS pourraient évoluer en fonction des besoins sociaux de la population : aide sociale, aide aux logements, subvention à la rénovation et au maintien à domicile. Ces pistes de travail feront l'objet d'une analyse qui sera conduite dans le cadre du mandat des administrateurs du CCAS.

Un projet de convocation des personnes exerçant dans le milieu médical est à l'étude pour coordonner aux mieux les actions sociales sur la commune.

Il est également évoqué l'absence récurrente d'une assistance sociale des services départementaux sur le territoire communal. Une démarche regroupant les communes environnantes à Sain-Martin-de-Londres pourrait être envisagée pour sensibiliser les services départementaux des besoins en aide sociale sur le territoire.

La volonté future du CCAS serait à terme de pouvoir bénéficier d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

**La séance est levée à 18H30.**

**Le Maire,  
Gérard BRUNEL**

